

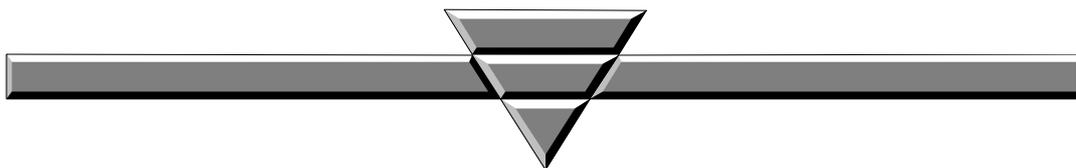
RHÔNE

LE DÉPARTEMENT

MAPA : Marché à Procédure Adaptée

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

DÉPARTEMENT DU RHÔNE
ERASME – MISSION TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
Parc d'Activités Innovantes - 69930 ST CLEMENT LES PLACES
Tél: 04.74.70.68.40 - Fax : 04.74.70.68.41
E-mail : yamartin@erasme.org



**OBJET DU MARCHÉ :
PRESTATION VIDEO MUSEOLAB3 ERASME**

Date et heure limites de réception des offres :

Le 1er mars 2010 – 17 h 00

Personne publique contractante : **DEPARTEMENT DU RHONE**

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Article premier : Objet de la consultation

1.1 - Objet :

Prestation image (photo/vidéo) et texte, compte rendu d'évènement et réalisation d'outils de communication pour le web.

1.2 - Contexte :

Le centre Erasme organise une rencontre de professionnels du numérique et de l'éducation dans le cadre de l'atelier Muséolab3. A cette occasion, 20 personnes sont invitées à travailler sous forme d'atelier ouvert (Barcamp), en lien avec l'équipe d'Erasme.

1.3 - Mission :

Réaliser des images « prises sur le vif » lors de la manifestation, des ateliers en cours, des rencontres, des réalisations techniques.

Réaliser des images en marge de la rencontre, sur des dispositifs déjà existants au Muséolab.

Prévoir pour cela 5 jours de tournage à Erasme. Des images complémentaires pourront être tournées par l'équipe d'Erasme à la demande du prestataire (pour couvrir les autres jours de travail).

Réaliser le montage des éléments vidéo et images fixes sur le mode clip adapté à internet, en proposant à la fois un point de vue et une charte de production originale (intertitre, commentaires)

La mission comprendra une phase de préparation et de repérage, des journées de tournage réparties en fonction du planning du projet Museolab3, une phase de montage et de production des éléments de communication en concertation avec le centre Erasme, au terme de chaque étape du travail.

1.4 - Livrables :

Le prestataire fournira l'ensemble des images réalisées (rushes et images sources) ainsi que les montages définitifs au format avi dans les différents formats de compression à définir. La prise de vue devra être en HD. Les clips vidéos (4 à 5 clips, de 1 à 5 minutes) destinés à être diffusés sur internet devront rendre compte du processus de création et des réalisations présentées. Le principe d'épisodes pourrait permettre d'illustrer le déroulement des ateliers.

1.5 - Éléments attendus :

Le prestataire devra présenter des références dans le domaine de la captation et du montage vidéo, ainsi que des compétences techniques. Il devra préciser les délais maximum d'intervention. Il devra proposer un tarif pour une tranche ferme et pour d'éventuelles tranches additionnelles.

1.6 - Compétences techniques attendues:

Le prestataire devra maîtriser les techniques suivantes :

- maîtrise des outils de création photo et vidéo.
- maîtrise du contexte web

1.7 - Droits:

Les sources et les réalisations seront cédées avec leurs droits au Département, qui pourra librement les diffuser sous licence créative commons sous tout support.

1.8 - Notification:

Le bon de commande sera notifié par la personne responsable du marché par voie postale.

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1 - Etendue de la consultation

Le présente marché à procédure adaptée est soumis aux dispositions des articles 28 et 40.2 du Code des marchés publics.

2.2 - Modifications de détail au dossier de consultation

La personne responsable du marché se réserve le droit d'apporter au plus tard 10 jours avant la date limite pour la remise des offres, les modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.3- Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **1 mois** à compter de la date limite de réception des offres.

2.4 - Mode de règlement du marché

Le mode de règlement est le virement. Le délai de paiement ne peut excéder 45 jours conformément à l'article 96 du code des marchés publics.

Article 3 : Présentation des candidatures et offres

Le présent dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat. Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française.

Chaque candidat aura à produire un projet de marché comprenant les pièces suivantes :

- ✓ Le présent document, daté et signé
- ✓ Une proposition financière
- ✓ Les références des graphistes
- ✓ Les délais d'intervention

Article 5 : Jugement des offres

Les critères retenus pour le jugement des offres seront les suivants :

-**Tarif pour 40% de la note**

-**Qualité des références pour 20% de la note**

-**Références dans le domaine de l'image sur le web pour 30% de la note**

-**Disponibilité des intervenants pour 10% de la note**

Le jugement des offres donnera lieu à un classement des offres. L'offre la mieux classée sera donc retenue.

Article 6 : Conditions d'envoi ou de remise des offres

Les candidats transmettent leur offre (par courrier, par mail ou par fax) avant le et ce, à l'adresse suivante :

DÉPARTEMENT DU RHÔNE
ERASME – MISSION TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
Parc d'Activités Innovantes
69930 ST CLEMENT LES PLACES
Tél: 04.74.70.68.40 - Fax : 04.74.70.68.41
E-mail : yamartin@erasme.org

Les plis qui seraient remis après la date et l'heure limites précitées, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

Cachet de l'entreprise

Date et signature du candidat